LE MONDE DES Artisans
RETROUVEZ DANS CE NUMÉRO TOUTE L'INFORMATION DE VOTRE CMA
ÉDITION Vienne

LE PRINTEMPS DE L'ARTISANAT

DE BONS CONSEILS POUR FAIRE GRANDIR VOS PROJETS

ATELIERS - RENDEZ-VOUS PERSONNALISES

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT SUR WWW.CM-86.FR

Bimestriel n°104 • janvier février 2015 • 1€

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DES BOULEVERSEMENTS ATTENDUS P. 4

L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE P. 6

TAXE D'APPRENTISSAGE

Chambre de Métiers et de l'Artisanat
Vienne

VOLVO V40

IMAGINÉE POUR VOUS OUVRIR
DE NOUVELLES PERSPECTIVES

VOLVO CAR ENTREPRISE
LA RELATION LONGUE DURÉE

Fuel France

À PARTIR DE
379€ TTC/MOIS*
LLD 48 mois - 80 000 km
Avec entretien, assistance
et perte financière jusqu'au 31/01/15

TVS : 176€ | **3,4 L/100 KM** | **88 G DE CO_2/KM**

Finition Momentum Business :
- Système de navigation RTI
- Système audio High Performance
- Connexion Bluetooth®
- Caméra de recul
- Feux de jour à LED intégré au bouclier avant

* Offre de Location Longue Durée sans option d'achat portant sur un véhicule VOLVO V40 D2 MOMENTUM BUSINESS avec option peinture métallisée. Offre édictée sur la base du tarif au 01/07/2014. Le contrat de location longue durée sera impérativement souscrit pour une durée de 48 mois et un kilométrage de 80 000 km incluant nécessairement les prestations entretien - assistance, gestion des pertes totales. Carte grise non incluse. Bonus ou Malus éventuels non inclus. Offre valable pour toute commande adressée valablement par écrit à Volvo Car Fleet Services avant le 31/01/2015, sauf modifications du tarif constructeur, des taux financiers directeurs ou de la réglementation en vigueur et notamment de la réglementation fiscale (variation du taux de TVA, etc...). Offre de location longue durée sans option d'achat et de services associés réservée aux professionnels, régie par les conditions générales de location longue durée et des services optionnels disponibles auprès de TEMSYS et sous réserve d'acceptation du dossier par TEMSYS, société anonyme au capital de 66 000 000 EUR, siège social : 15, allée de l'Europe - 92110 Clichy, RCS NANTERRE 351 867 692. Société de courtage d'assurances - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances N° ORIAS 07 026 677. Consommation Euromix VOLVO V40 D2 MOMENTUM BUSINESS : 3,4l/100km - CO_2 rejeté : 88g/km

Cachet Giraud AUTOMOBILES

1, RUE FRANÇOIS COLI - ZA DU VIGNAUD - 86 BIARD
05 49 37 29 15 - volvo@cachetgiraud.fr

Chef d'entreprise ?

Exigez un expert-comptable qui connaisse votre métier

Gestélia
Association d'Expertise Comptable

Gestélia Vienne
19, Rue Salvador Allendé
86000 Poitiers
Tél : 05.49.61.48.53

INSCRIT AU TABLEAU DE
L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

RETROUVEZ-NOUS SUR **GESTELIA.FR**

PANORAMA

Le président Joël Godu a salué la présence d'une délégation conduite par le président de la toute jeune Chambre de métiers nationale du Burkina-Faso, venue pour étudier le fonctionnement des instances de la Vienne. P 4

ÉVÉNEMENT

4 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE** Des bouleversements attendus

5 **21 MARS :** le Printemps de l'artisanat

ACTUALITÉS

6 **L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE,** c'est quoi ?

7 **SPORT ET ENTREPRISES** Le duo gagnant !

8 **AU CAMPUS DES MÉTIERS…**

10 **TREMPLINS MNRA DE L'ARTISANAT 2015 / JEUNES ENTREPRISES** gagnez votre stand aux Artisanales de Chartres

12 **« E-DECHET.COM »** la déchèterie en ligne pour les entreprises

13 **FORMATION CONTINUE** le plus court chemin vers la réussite

STRATÉGIES

Les artisans sont au cœur de la vie économique et sociale de nos territoires mais certains s'investissent encore plus dans leur commune, par le biais d'un mandat politique ou d'une association. Rencontres. P 14

STYLE DE VIE

14 **CES ARTISANS** qui s'investissent dans la vie locale

ÉCLAIRAGE

17 **ARTISANS D'ART** à la pointe de l'innovation

22 **RECHERCHE ET INNOVATION** Des têtes chercheuses au service de l'artisanat d'art

1 JOUR AVEC…

24 **TROIS GRAFFEURS DANS LE VENT** Déco'Spray, la bombe communicante

CAS D'ENTREPRISE

26 **DU PAIN… AU LARD** La recette du succès

RÉUSSITE

28 **CARRELAGES DE SAINT-SAMSON** En terre de créativité

DOSSIER

LES CLIENTS, VOS MEILLEURS AMBASSADEURS

Plus efficace que n'importe quelle publicité, et gratuit…Le client peut se transformer en porte-voix pour peu qu'il soit satisfait de vos prestations ! Comment amener votre clientèle à travailler pour vous ? En la « chouchoutant ».

P. 29

PRATIQUE

Dans quelques semaines, il faudra commencer à songer à la déclaration des bénéfices de 2014. Focus sur les avantages en nature dont vous avez peut-être bénéficié, qui sont très contrôlés par l'administration. P 35

PRATIQUE VIENNE

33 **AGENDA DU PRÉSIDENT**

JURI-PRATIQUE

34 **FORMATION PROFESSIONNELLE** Le nouveau compte de formation des salariés

PRATIQUE VIENNE

36 **TAXE D'APPRENTISSAGE** mode d'emploi

37 **ARTISANS DU BÂTIMENT** participez au programme de prévention des risques professionnels

RÉPERTOIRE VIENNE

40 **IMMATRICULATIONS** et radiations

REGARDS

PRESTIGE

42 **FABRICATION ARTISANALE DE SKIS** Ce que j'aime, c'est créer de nouveaux modèles

INITIATIVES

44 **WORLDSKILLS COMPETITION** en haut de l'affiche

45 **PRIX GOÛT & SANTÉ MAAF ASSURANCES** la relève est arrivée

OPINION

46 **GRÉGORY CUILLERON** les personnes handicapées passent leur temps à s'adapter

Ce numéro comprend des pages spécifiques entre les pages 1 à 16 et 33 à 48 pour les abonnés de la Vienne.

ÉDITO

Joël Godu
Président de la CMA de la Vienne

« Chers collègues, »

Au nom de mes collègues du Bureau, permettez-moi de vous présenter les meilleurs vœux de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat. Des vœux de santé et prospérité pour vous-même et vos proches, mais aussi des vœux de réussite pour vos entreprises. Sachez que plus que jamais, votre chambre consulaire est à vos côtés pour vous soutenir dans vos pires difficultés comme dans vos projets les plus fous ! Car nous sommes comme un miroir : nous donnons le reflet de notre raison d'être, à savoir les artisans. 2014 aura été une année particulièrement sombre, marquée par de nombreuses défaillances d'entreprises pourtant réputées et par une baisse des indicateurs économiques. Et comme si cela ne suffisait pas, de nouvelles mesures viennent rendre la gestion de nos entreprises encore plus compliquée, à l'instar du compte pénibilité, des limitations à l'embauche à temps partiel ou d'autres tracasseries administratives… Dès lors, rien d'étonnant à ce que les chefs d'entreprise descendent dans la rue pour exprimer leur exaspération, sur une tonalité à laquelle nos gouvernants n'ont jamais été habitués ! Les motifs de revendication sont nombreux et, parmi eux, la baisse significative des charges sociales en remplacement du CICE, trop complexe. On peut également citer la lutte contre la généralisation de l'ouverture dominicale des grandes surfaces, ou encore un meilleur encadrement des travailleurs étrangers détachés, sans oublier l'épineuse question des organismes sociaux et des nombreux « bugs » qui pénalisent les artisans… Ce que veulent les artisans, c'est de l'équité et éviter les distorsions de concurrence. Chers collègues, nous sommes plus de 1 300 000 artisans dans ce pays, qui employons quelque 4 millions de personnes. Plus que jamais, c'est en étant solidaires que nous avons des chances d'être entendus et que nos revendications soient entendues, car notre bilan parle pour nous. Et, comme disait La Fontaine : *« c'est bien à l'œuvre qu'on connaît l'artisan »* !

Le Monde des artisans n°104 – Janvier-février 2015 – Édition de la Vienne – Président du comité de rédaction des pages locales : Joël Godu – Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vienne – Éditeur délégué : Stéphane Schmitt – Rédaction : ATC, port. : 06 82 90 82 24, e-mail : lemondedesartisans@groupe-atc.com – Ont collaboré à ce numéro : Barbara Colas, Sophie de Courtivron, Marjolaine Desmartin, Christelle Fénéon, Isabelle Flayeux, Mélanie Kochert, Guillaume Geneste, François Sabarly, Delphine Payan-Sompayrac – Secrétariat de rédaction : M. Anthony, J. Clessienne, J. Neisse – Pages locales : président du comité de rédaction : Joël Godu – Avec le concours rédactionnel de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vienne – Publicité : ATC, 137 quai de Valmy, 75010 Paris – Chef de publicité : Philippe Saint Etienne, Tél. 01 40 05 23 18, e-mail : p.saint-etienne@groupe-atc.com – Publicité nationale : Directeur commercial Mathieu Tournier, Tél. 01 40 05 23 10, fax 01 40 05 23 24, e-mail : m.tournier@groupe-atc.com – Publicités départementales sud-ouest : Thierry (Tél. 06 22 69 30 22) et Cédric Jonquières (Tél. 06 10 34 81 33), fax 05 61 59 40 07, e-mail : thierry.jonquieres@wanadoo.fr – Photographies : Laurent Theeten, responsable image, © photos pages locales : cma86 sauf mention contraire – Promotion diffusion : Shirley Elter, Tél. : 03 87 69 18 18. Tarif d'abonnement 1 an. France : 6 euros. Tarif au numéro : 1 euro. à l'étranger : nous consulter – Conception éditoriale et graphique : TEMA*presse*, Tél. 03 87 69 18 01 – Fabrication : Pixel image, I. Marlin, J.-M. Tappert, Tél. 03 87 69 18 18 – Éditeur : ATC, 23 rue Dupont des Loges, 57000 METZ, Tél. 03 87 69 18 18, fax 03 87 69 18 14 – Directeur de la publication : François Grandidier – N° commission paritaire : 0316 T 86957 – ISSN : 1271-3074 – Dépôt légal : décembre 2014 – Impression : Socosprint Imprimeurs, 36 route d'Archettes – 88000 Épinal.

PEFC 10-31-1260

Événement Vienne

L'Assemblée générale de la CMA s'est déroulée le 8 décembre dernier. À cette occasion, le président Joël Godu a salué la présence d'une délégation conduite par le président de la toute jeune Chambre de métiers nationale du Burkina-Faso (4 ans d'existence), venue pour étudier le fonctionnement des instances de la Vienne. L'occasion également de signer une convention de partenariat avec la Jeune Chambre Économique de Poitiers (JCE), association qui agit pour promouvoir et animer le tissu économique local.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU LUNDI 8 DÉCEMBRE 2014

Des bouleversements atten

Dans le discours qui a précédé le rapport des commissions statutaires, le Président Godu a insisté sur les efforts entrepris pour conserver la santé financière de la CMA, en dépit des fortes restrictions financières infligées par l'État et, notamment, la ponction opérée sur les fonds de réserves des chambres consulaires. Il a également fustigé cette décision qui vient pénaliser les bons gestionnaires et les CMA qui, à l'instar de la Vienne, ont toujours fait preuve de beaucoup de rigueur dans leur gestion. En évoquant la fable de La Cigale et de la fourmi, le Président Godu a tenu à rappeler qu'en prenant les rênes de la CMA, il y a 15 ans, lui-même et son équipe ont réussi à redresser les comptes dans des délais records, puis à assurer à cet établissement une bonne santé financière, tout le monde ne pouvant en dire autant.

Malgré ces difficultés, le Président Godu a indiqué que les travaux de rénovation de la façade seraient très prochainement lancés, pour des questions à la fois d'esthétique, mais aussi et surtout de sécurité et d'isolation. Ceux-ci devraient être achevés vers le mois de juillet 2015, permettant ainsi à la CMA de disposer de locaux entièrement rénovés.

En matière d'actualité législative et réglementaire

Le Président a évoqué les changements positifs induits par la Loi Pinel du 18 juin 2014, qui se tra-

■ 21 mars : Le Printemps de l'artisanat

■ La CMA organisera prochainement une Journée « portes ouvertes » intitulée « Le Printemps de l'Artisanat ».

Pour un 21 mars, le titre était tout trouvé, nous direz-vous…
Mais allons plus loin : une entreprise, c'est comme un jardin.
Il faut l'entretenir, rajouter des plantes et savoir être bien conseillé.
Samedi 21 mars 2015, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) vous ouvre ses portes pour découvrir l'ensemble de ses services.
Mettre une petite graine de plus dans votre entreprise pour y faire germer de nouvelles idées.

Beaucoup de services de la CMA vous sont potentiellement utiles et sont pourtant méconnus. La signature électronique ou le document unique sont quelques exemples qui pourront améliorer votre quotidien.
Les partenaires de l'entreprise seront également de la partie pour répondre à toutes vos questions et vous informer sur les nouvelles réglementations.

Un programme de la journée vous sera prochainement communiqué avec des ateliers et la possibilité de prendre rendez-vous à l'avance avec les professionnels exposants. Un catalogue sera disponible sur internet et vous pourrez vous inscrire en ligne. Un planning de rendez-vous vous sera envoyé une semaine environ avant la manifestation.

CONTACT :
Nathanaëlle Touron
05.49.88.86.05 – n.touron@cm-86.fr

LE PRINTEMPS DE L'ARTISANAT
DE BONS CONSEILS POUR FAIRE GRANDIR VOS PROJETS
JOURNEE PORTES OUVERTES
SAMEDI 21 MARS 2015
DE 9H00 À 17H
ATELIERS - RENDEZ-VOUS PERSONNALISES
INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT SUR WWW.CM-86.FR
À LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA VIENNE
19 RUE SALVADOR ALLENDE À POITIERS
2 WEEK-ENDS EN RELAIS-CHÂTEAU À GAGNER
Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Vienne
NOUS AVONS TOUS UNE BONNE RAISON DE CHOISIR L'ARTISANAT
L'Artisanat

dus sur 2015

duisent par l'obligation faite aux auto-entrepreneurs d'être immatriculés au répertoire des métiers et de suivre le Stage Préparatoire à l'Installation (SPI). Même les auto-entrepreneurs qui ont déclaré une activité à titre secondaire sont donc concernés par ces obligations, et cela permettra sans aucun doute de réduire les distorsions de concurrence entre les artisans et cette catégorie d'entrepreneurs. C'est un motif de satisfaction, en particulier pour le Président Godu qui n'a eu de cesse de dénoncer les dérives de ce régime.

Par ailleurs, la réforme territoriale est un sujet qui intéresse directement les entreprises et leurs instances de représentation. La CMA n'échappe pas à cette règle et subira des changements importants dans les mois qui viennent. Ainsi, les CMA seront regroupées au sein d'une instance régionale composée de 12 départements et issue de la fusion des régions Poitou-Charentes, Limousin et Aquitaine. Les CMA devront opter, à moyen terme, pour un maintien d'une certaine autonomie de gestion, ou pour un modèle totalement intégré consistant en une fusion des CMA. Le Président Godu s'est dit particulièrement attentif sur cette question. En rappelant son attachement à l'idée d'une régionalisation, source d'économies et d'optimisation des moyens, il considère que ce qui est possible à quatre départements est nettement plus compliqué à mettre en œuvre avec douze départements qui n'ont pas forcément les mêmes intérêts. Dès lors, il est possible d'imaginer l'unité dans la diversité, c'est-à-dire de conserver une autonomie dans une logique de cohérence d'ensemble.

Enfin et surtout, le Président Godu estime que toutes ces considérations ne doivent pas empêcher les services de se concentrer sur leurs véritables rôles et missions, à savoir d'adapter sans cesse leur offre de services aux besoins des entreprises, qu'il s'agisse de formation, de conseil ou d'expertise.

Dans le domaine de la formation

Le Président Godu a déploré le désengagement des entreprises, conséquence malheureusement logique de la crise économique qui les frappe. S'engager pour former un jeune constitue un engagement moral et financier que la visibilité économique n'autorise pas, d'autant que le régime des aides a été modifié et s'avère moins incitatif, avec une prime de 1000 € pour le 1er apprenti (ou apprenti supplémentaire) et un crédit d'impôt limité à la première année de formation. Il a également rappelé qu'une entreprise qui ne forme pas est une entreprise qui meurt, exhortant au passage les artisans à poursuivre leurs efforts.

Les contraintes administratives et les charges en tout genre qui pèsent sur les entreprises ne font rien pour améliorer la situation et aucune avancée concrète ne semble se profiler à l'horizon.

Tout en regrettant l'inertie qui empêche le pays de se réformer, notamment en matière de droit du travail, le Président Godu a terminé son propos sur une note optimiste, en soulignant les belles initiatives entreprises par les artisans qui sont capables de faire preuve de solidarité et d'esprit d'équipe, comme en témoigne le récent succès du Salon des métiers d'art, organisé par l'association des artisans et créateurs de la Vienne dans les locaux de la CMA, les 20 & 21 septembre derniers.

Actualités Vienne

Retrouvez toutes les informations sur le site www.accessibilite.gouv.fr.

L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR ENFIN RÉUSSIR L'ACCESSIBILITÉ À TOUS ET PARTOUT

La loi du 11 février 2005 donnait 10 ans aux établissements recevant du public (ERP) pour devenir accessibles à toutes les formes de handicap. Face au constat, partagé par tous les acteurs, que l'échéance du 1er janvier 2015 ne serait pas respectée, des nouvelles dispositions réglementaires ont été élaborées. Après plus de 140 heures de travail avec l'ensemble des parties prenantes concernées par l'accessibilité, associations, chefs d'entreprise, élus locaux, etc., un nouveau dispositif simplifié a été créé pour permettre une mise en œuvre pragmatique de l'objectif de la loi de 2005 : les « Agendas d'accessibilité programmée ». L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) est un document de programmation pluriannuelle, qui précise très simplement la nature et le coût des travaux nécessaires à la mise en accessibilité du commerce, du cabinet ou de l'établissement. Il engage le gestionnaire de l'établissement qui le signe à réaliser les travaux dans un délai de 1 à 3 ans maximum.

Le dépôt de l'Agenda d'accessibilité programmée est obligatoire. Il devra se faire en mairie ou en préfecture avant le 27 septembre 2015. Il suspend – sur la durée de l'agenda – le risque pénal prévu par la loi du 11 février 2005.

Retrouvez également la page Facebook « Accessible à tous » et le compte Twitter #accessibleatous.

CONTACT :
Isabelle DE LA RUA, 05.49.88.46.50, i.delarua@cm-86.fr

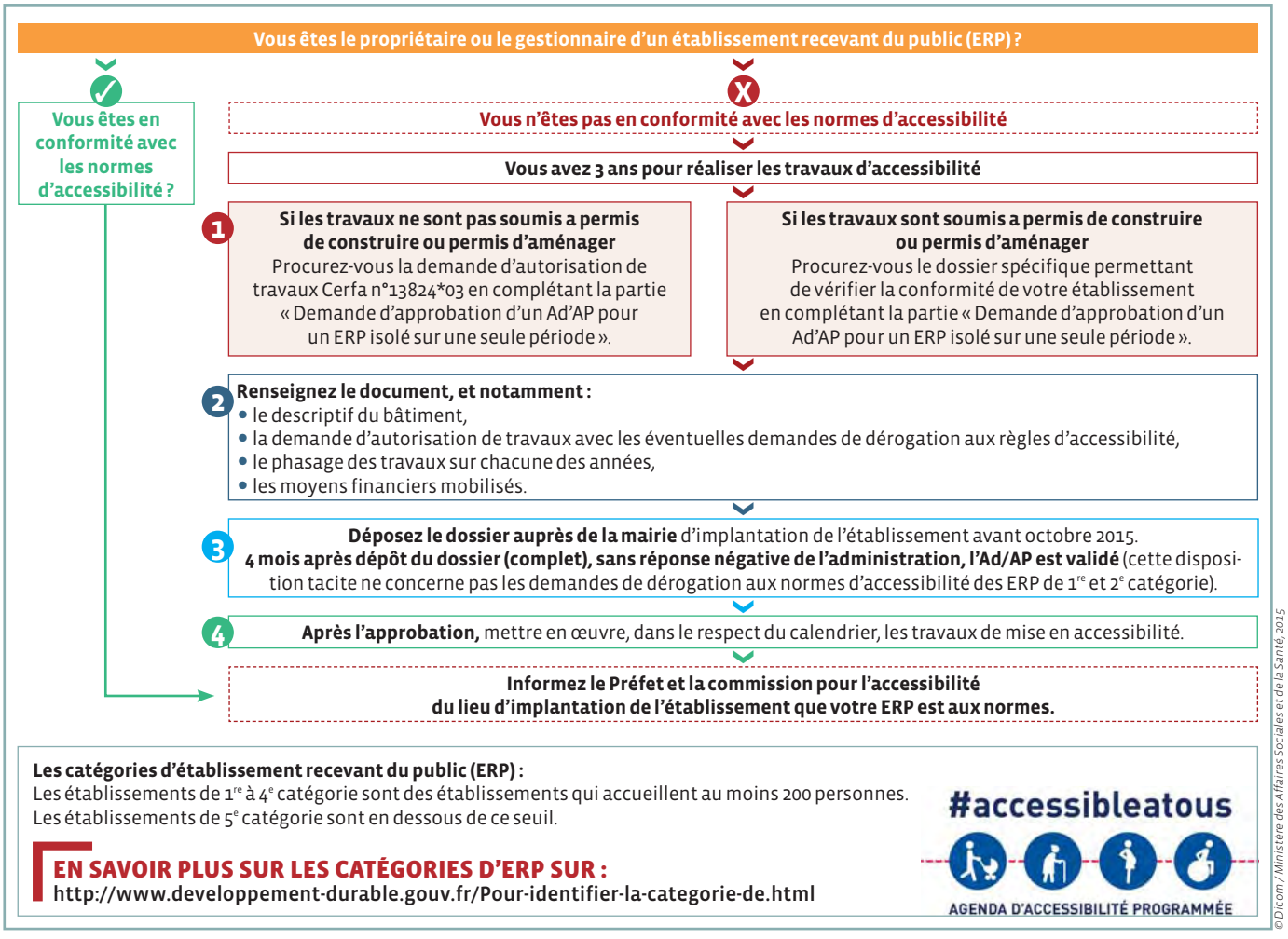
Vous êtes le propriétaire ou le gestionnaire d'un établissement recevant du public (ERP) ?
Vous êtes en conformité avec les normes d'accessibilité ?
Vous n'êtes pas en conformité avec les normes d'accessibilité
Vous avez 3 ans pour réaliser les travaux d'accessibilité
1
Si les travaux ne sont pas soumis a permis de construire ou permis d'aménager
Procurez-vous la demande d'autorisation de travaux Cerfa n°13824*03 en complétant la partie « Demande d'approbation d'un Ad'AP pour un ERP isolé sur une seule période ».
Si les travaux sont soumis a permis de construire ou permis d'aménager
Procurez-vous le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité de votre établissement en complétant la partie « Demande d'approbation d'un Ad'AP pour un ERP isolé sur une seule période ».
2
Renseignez le document, et notamment :
• le descriptif du bâtiment,
• la demande d'autorisation de travaux avec les éventuelles demandes de dérogation aux règles d'accessibilité,
• le phasage des travaux sur chacune des années,
• les moyens financiers mobilisés.
3
Déposez le dossier auprès de la mairie d'implantation de l'établissement avant octobre 2015.
4 mois après dépôt du dossier (complet), sans réponse négative de l'administration, l'Ad/AP est validé (cette disposition tacite ne concerne pas les demandes de dérogation aux normes d'accessibilité des ERP de 1re et 2e catégorie).
4
Après l'approbation, mettre en œuvre, dans le respect du calendrier, les travaux de mise en accessibilité.
Informez le Préfet et la commission pour l'accessibilité du lieu d'implantation de l'établissement que votre ERP est aux normes.
Les catégories d'établissement recevant du public (ERP) :
Les établissements de 1re à 4e catégorie sont des établissements qui accueillent au moins 200 personnes.
Les établissements de 5e catégorie sont en dessous de ce seuil.
EN SAVOIR PLUS SUR LES CATÉGORIES D'ERP SUR :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Pour-identifier-la-categorie-de.html
#accessibleatous
AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

© Dicom / Ministère des Affaires Sociales et de la Santé, 2015

SPORT ET ENTREPRISES

LE DUO GAGNANT !

Peut-être savez-vous que le PB86 est le club de haut niveau du basket dans la Vienne. Si cela est le cas, vous savez certainement qu'en 10 ans d'existence, il a été champion de France de deuxième division, a vécu deux montées pour affronter l'élite du basket français (www.pb86.fr). Par contre, peu de gens savent l'importance de posséder un tel club dans votre département. Tout d'abord le spectacle sportif, au même titre que la culture, est indispensable à l'animation du territoire. La Vienne, dynamique comme nous le prétendons, se doit de s'offrir des aventures populaires. Avec 50 000 spectateurs à l'année, le club est le premier spectacle en salle de la région Poitou-Charentes. C'est un fait, Le PB86 est créateur de lien social.

Peu de gens savent également que le sport est un puissant vecteur de communication. Sa médiatisation permet de véhiculer des valeurs saines et positives dont bénéficient les acteurs publics et privés qui l'accompagnent. Que ce soit les soirs de match, sur le site internet, sur les réseaux sociaux ou à travers la presse, le Poitiers Basket dispose de nombreux supports pour mettre en avant ses partenaires de manière originale. Le PB86 est vecteur d'images positives.

C'est pour ces raisons que 2 000 spectateurs et 155 entreprises adhèrent au club les soirs de matchs à la salle omnisport de St Eloi. Avez-vous déjà réfléchi à dynamiser votre image et votre réseau à travers le sport ? Le club propose des offres commerçantes alliant l'achat de places et de visibilité pour tout budget. Une bonne solution pour évaluer les qualités du club et vivre au plus près la fin de saison 2014-2015.

N'HÉSITEZ PAS À NOUS CONTACTER :
partenariat@pb86.fr

Loi Pinel

Nouvelle obligation pour les autoentrepreneurs

Depuis le 18 juin 2014, les autoentrepreneurs, exerçant une activité artisanale à titre principal, ont l'obligation de suivre le stage préparatoire à l'installation (SPI) délivré par les CMA, avant leur immatriculation. Depuis le 19 décembre 2014, cette obligation concerne également les nouveaux autoentrepreneurs exerçant une activité artisanale à titre complémentaire. À partir de 2015, les entreprises au régime micro-social auront une taxe pour frais de Chambre de métiers en fonction du chiffre d'affaires. Toute personne s'immatriculant au RM doit fournir un justificatif de sa qualification alors que jusqu'à présent, il devait faire une simple déclaration sur l'honneur. Tout artisan est obligé de mentionner sur ses devis et factures l'assurance professionnelle souscrite comportant les coordonnées de l'assureur et l'étendue des garanties. Les entreprises ayant franchi le seuil des 10 salariés sont immatriculées au répertoire des métiers, sans limitation de durée.

AU CAMPUS DES MÉTIERS…

« L'anniversaire d'un enfant de 10 ans passionné de BD »

C'est le thème des examens pour les BTM (Brevet technique des métiers) Pâtissiers. Après 17h de pratique sur deux jours, la commande est prête : un croque en bouche pour 20 personnes, deux entremets au goût exotique, des gâteaux à base de pâte à choux, des palmiers, des bonbons, une glace, des guimauves, deux pièces artistiques ainsi que leur spécialité (une création personnelle).

Les 21 apprentis se sont mis dans la peau d'un véritable chef d'entreprise en répondant à une commande d'un client et en défendant leur spécialité devant un jury de professionnels. L'inspiration a été trouvée auprès de Titeuf, Tintin et d'autres personnages de BD.

Les détails ont été poussés très loin : la fusée rouge et blanche de Tintin est fidèlement représentée et prête à atteindre son objectif.

Les jeunes sont unanimes : *« Ces deux jours d'examen sont intenses après une bonne semaine de préparation. La pression commence à redescendre une fois la phase de présentation terminée. »* Certains continuent par un BM (brevet de maîtrise) et d'autres souhaitent s'envoler pour exporter le savoir-faire français.

Vous avez dit « Astrologie » ?

Des étoiles dans les yeux, réservée et timide, Fanny Rion a planché sur le thème de l'astrologie pour un concours « Le Challenge des mains d'or » en septembre dernier. À 22 ans, elle est arrivée première de ce fameux prix et la voilà propulsée au World Chocolate Master dans la catégorie des professionnels au Sirha à Lyon, le 25 janvier 2015.

Elle suit un parcours classique : CAP pâtissier, 1 an en chocolaterie et est maintenant en 2e année de Brevet technique des métiers (BTM) pâtisserie. Elle est en apprentissage à la pâtisserie Choquet à Bonneuil Matours. Poussée par un copain, elle s'engage dans ce premier concours parce que le thème l'inspire.

Un gâteau, un bonbon et une pièce artistique seront évalués. Elle prend un crayon et commence à dessiner son œuvre. Sans trop de couleur, cette pièce est signée Fanny. Elle a souhaité garder la couleur naturelle du chocolat en représentant son signe astrologique, le verseau, au pied et en haut un grand soleil domine parmi les astres. *« Participer à des concours est enrichissant pour avancer et apprendre de nouvelles techniques »,* confie-t-elle.

Pour le World Chocolate Master, la barre est haute. Elle devra confectionner devant le public une pièce artistique, un entremet, un encas, des bonbons en chocolat, le tout sur un présentoir et sur le thème « Inspiration de la nature ».

Le défi est lancé et elle va le relever le 25 janvier !

Elle ne s'impose pas de participer à de nouveaux concours… tout dépendra du thème, s'il l'inspire !

Création originale « le Campus burger »

Le burger, souvent synonyme de fast food, a été revisité par les apprentis du Campus des Métiers dans le cadre de la Semaine du goût en octobre dernier. La création de ce produit sympa, qui plaît aux jeunes, a permis l'investissement de plusieurs sections (bouchers-charcutiers, agents polyvalents de restauration, boulangers, pâtissiers).
Cette 25e Semaine du goût a été estampillée « terroir » avec des producteurs locaux, de Poitiers et des environs.
Le temps fort de cette édition : le menu du mercredi a été entièrement préparé et servi par les apprentis. Depuis l'odeur savoureuse des cuisines sort une assiette composée d'un pain « maison », d'une viande non grasse, avec une confiture d'oignons en guise de sauce, le tout accompagné de frites de pommes de terre et de patates douces. La recette délivrée, il ne vous reste plus qu'à essayer !

Lundi 20 octobre
Félicitation aux lauréats du Carrefour des Métiers de Bouche à Niort

■ **Les salières d'or du Chocolat :**
4 candidats du Campus CMA 86
• 1re place : Stéphanie Brissonnet, BTM - Employeur : M. Guillaume Auger à Rouillé
• 2e place : Alexandre Turlais, BTM Employeur : M. Christophe Vergnaud à Poitiers

■ **Les salières d'or de la fleuristerie :**
2 candidats du Campus CMA 86
• 2e place : Camille Pajeot, en blanc, BM Employeur : Mme Élodie Laporte à Mouilleron Le Captif en Vendée

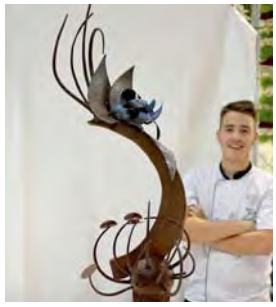

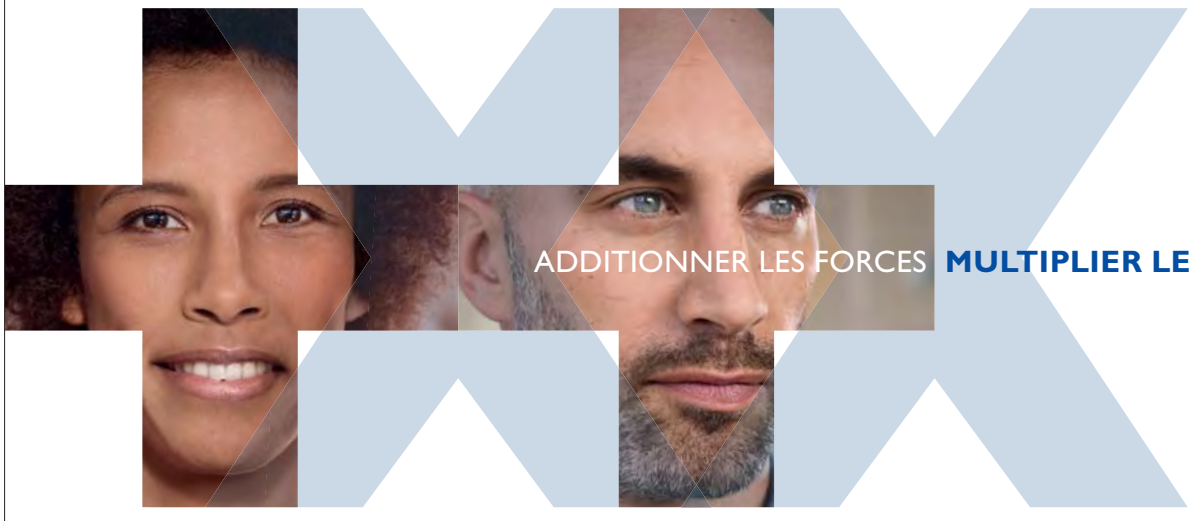

POUR MENER À BIEN UN PROJET,
C'EST SOUVENT LA BONNE RENCONTRE QUI FAIT TOUTE LA DIFFÉRENCE.

À la Banque Populaire, votre conseiller est au cœur d'un réseau local et national, riche de l'expérience de ses clients et sociétaires et de l'ensemble des expertises d'un grand groupe bancaire.

Il saura additionner les bonnes compétences pour multiplier vos chances de réussir vos projets.

CONTACTEZ-NOUS DANS LA VIENNE
09 84 98 92 85
(appel non surtaxé, coût selon opérateur)

#LaBonneRencontre

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE
ADDITIONNER LES FORCES, MULTIPLIER LES CHANCES

SA coopérative de Banque Populaire à capital variable, 9 av. Newton - 78 180 Montigny-le-Bretonneux - Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354 - RCS Versailles. Réf. : 12/2014 – Crédit photographe : Bruno Clément –

Actualités

TREMPLINS MNRA DE L'ARTISANAT 2015 / JEUNES ENTREPRISES

GAGNEZ VOTRE STAND AUX ARTISANALES DE CHARTRES

Vous vous êtes installé après le 1er janvier 2012 et vous souhaitez vous faire connaître ? Tentez votre chance aux Tremplins MNRA de l'artisanat ! À la clé, offert par le partenaire officiel MNRA, un stand de 9 m² tout équipé sur le plus grand des Salons de l'artisanat, qui aura lieu du 9 au 12 octobre 2015.

Aux Artisanales de Chartres, l'excellence des savoir-faire n'attend pas le nombre des années ! L'ambition du concours « Tremplins MNRA de l'artisanat » est de faire découvrir les jeunes talents de l'artisanat français, tous secteurs d'activité confondus. En 2015, pour la dixième année, vingt jeunes artisans issus de toute la France se verront offrir un stand tout équipé (cloison, électricité, éclairage) par MNRA, partenaire officiel du Salon ; soit une mise en valeur exceptionnelle au cœur de la plus grande vitrine de l'artisanat !

Une visibilité de choix

Gagner son stand sur le « Village MNRA des jeunes entreprises » est une occasion unique de se faire connaître du grand public, des partenaires de l'artisanat et des médias. Cet espace exclusif – près de 400 m² d'exposition scénographiée – s'enrichit chaque année pour offrir aux jeunes Tremplins sélectionnés par MNRA une visibilité de choix. C'est aussi la possibilité de se voir élire « Super Tremplin » par un jury de professionnels pendant les Artisanales de Chartres, une distinction dotée de 1 500 € !

Modalités de participation

Pour poser votre candidature, c'est très simple : vous devez avoir créé votre entreprise entre le 1er janvier 2012 et le 30 avril 2015*, ne pas avoir participé précédemment aux Artisanales de Chartres et vous engager à exposer durant les quatre jours si vous êtes retenu(e) parmi les Tremplins 2015.

Saisissez cette opportunité ! Demandez votre dossier de participation en renvoyant le coupon ci-dessous avant le 30 avril 2015.

*Attention, n'est pas considéré comme jeune artisan : celui qui a arrêté son activité et l'a reprise plusieurs années plus tard en se réinscrivant au Répertoire des Métiers ; celui qui a déménagé son entreprise en la réinscrivant dans une nouvelle CMA.

CONTACT :
Kelly Debruge. Tél. 02 37 91 57 22
kelly.debruge@cm-28.fr
www.les-artisanales.com

Super Tremplin 2014

François Desforges, sculpture et taille de pierre

© Thomas LEAUD

François Desforges (Desforges EIRL, en Charente) a été élu Super Tremplin 2014. Après avoir travaillé huit ans dans la restauration de monuments historiques, François fait le choix de mettre son savoir-faire au service des particuliers. Son but : laisser s'exprimer sa créativité afin de créer des pièces sur-mesure alliant technique traditionnelle et contemporaine. C'est avec élégance et précision qu'il imagine et sculpte des pièces uniques.

Exposer aux Artisanales de Chartres

Les consommateurs manifestent aujourd'hui un désir croissant d'authenticité, de traçabilité et de proximité. Dans ce contexte, les Artisanales de Chartres sont l'événement à ne pas manquer pour tout artisan qui souhaite valoriser son savoir-faire auprès d'un public plus que jamais sensible aux valeurs de l'artisanat. Vous êtes artisan et souhaitez exposer sur les Artisanales de Chartres 2015 ?

CONTACTEZ :
Corine Issanchou (tél. : 02 37 91 57 09, corine.issanchou@cm-28.fr) et demandez votre dossier de participation. Vous avez jusqu'au 30 avril 2015 pour le retourner.

Coupon-réponse (*Champs obligatoires)

Artisanales de Chartres 2015

À retourner à Kelly Debruge (pour les Tremplins) ou Corinne Issanchou (pour exposer), Artisanales de Chartres, 24 boulevard de la Courtille, 28000 Chartres.

☐ Je me suis installé(e) **entre le 1er janvier 2012 et le 30 avril 2015** et souhaite candidater aux Tremplins MNRA
☐ Je suis artisan **depuis plus de 3 ans** et souhaite recevoir un dossier de participation pour les Artisanales de Chartres 2015

Nom de l'entreprise* : .....

Nom, prénom du dirigeant* : .....

Téléphone* : ..... E-mail : .....

Adresse postale* : .....

Code postal* : ..... Ville* : .....

« E-DECHET.COM »

La déchèterie en ligne pour les entreprises

L'éco-organisme Ecologic a créé **www.e-dechet.com** : un site web dédiée au recyclage des déchets électriques et électroniques issus des entreprises (TPE, PME, administrations, grandes entreprises…). Par ses fonctionnalités et son ergonomie « e-dechet.com » facilite l'ensemble des démarches de mise en conformité réglementaire et de recyclage pour les professionnels.

Une plateforme de gestion mutualisée des D3E des entreprises

« **e-dechet.com** » **est la plateforme web développée par Ecologic pour simplifier la collecte et le traitement des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE ou D3E)** des entreprises. Cette « déchèterie en ligne » offre aux entreprises qui détiennent des DEEE, comme aux autres acteurs concernés (producteurs, distributeurs…), de nombreux services pour les aider à intégrer la gestion responsable des équipements électriques, dès l'acte d'achat.
Agréé par l'État pour la gestion des DEEE de catégories 1, 2, 3 et 4* de DEEE « pro », **Ecologic a voulu offrir aux entreprises une plateforme unique qui centralise tous les services de gestion durable des DEEE,** en réponse à leurs besoins.

Ce que « e-dechet.com » offre aux entreprises :

- des conseils pour favoriser la gestion responsable de ses EEE
- de la veille réglementaire
- un simulateur de devis des coûts de gestion de ses déchets
- une solution de devis par photographie des déchets
- un espace sécurisé et personnalisé qui regroupe tous les documents réglementaires
- des contenants packagés (D3Easy box, Econibox, Solibox)
- le déclenchement d'une demande d'enlèvement de ses DEEE

« e-dechet.com » mutualise toutes les opérations de la demande de devis jusqu'au certificat de destruction finale. **Sur un espace personnel sécurisé sont disponibles tous les documents relatifs au reporting des opérations** (BSD, certifications de destruction…) pour une conformité réglementaire totale.

Faites votre devis en ligne dès maintenant sur e-dechet.com

*Les catégories 1, 2, 3 et 4 regroupent les équipements de génie climatique, la ventilation et le conditionnement d'air, les équipements de chauffage, les cuisines professionnelles, les équipements de lavage, les équipements de réfrigération et de congélation… ainsi que les équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes, fax…), le matériel audio et vidéo…

CHARTE ASSAINISSEMENT

FAITES RÉFÉRENCER VOTRE ENTREPRISE

Professionnel du terrassement, entreprise générale du bâtiment, des travaux publics, de maçonnerie ou de plomberie, faites vous référencer afin de promouvoir votre entreprise pour la réalisation de travaux d'assainissements individuels conformes et de qualité.

Pour être habilité, les professionnels doivent remplir une demande d'adhésion, disponible auprès des organisations professionnelles. Une commission technique étudie les demandes et est composée des représentants de professionnels, des collectivités, de l'Agence de l'eau, SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)…
Les différentes techniques et la mise en place d'une nouvelle réglementation ont augmenté la difficulté de réaliser des chantiers conformes. La filière « Assainissement » doit être considérée comme une filière à part entière. Cette Charte répond à une démarche qualité pour la protection de l'environnement. Elle référence les entreprises qualifiées pour répondre à des demandes de travaux afin d'offrir aux particuliers le meilleur des services dans l'intérêt de tous.
Les entreprises référencées et reconnues pour la qualité de leur travail sont communiquées aux communes, aux maîtres d'œuvre, aux architectes, aux bureaux d'études du département et aux particuliers. Ces derniers peuvent récupérer la liste sur les sites internet des partenaires de l'opération.
« Grâce à la Charte Assainissement que j'ai obtenue, j'ai pu me démarquer sur un marché de plus en plus concurrentiel, avoir une bonne publicité et les clients sont rassurés sur la qualité de mon travail. » explique M. Richard, entreprise Lusson Richard à Coulombiers.

Entreprises référencées = travaux conformes avec la réglementation en vigueur

LA FORMATION CONTINUE

Le plus court chemin vers la réussite

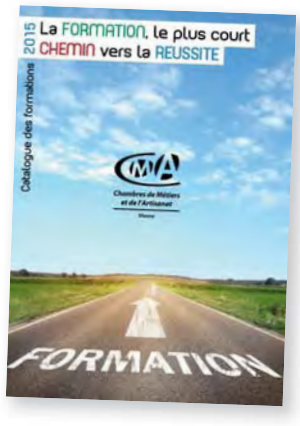

L'entreprise, c'est comme une voiture. Il faut d'abord apprendre à conduire pour la diriger. Ce n'est pas toujours inné et le métier de chef d'entreprise est tellement diversifié qu'il faut avoir toutes les ficelles avant que certains voyants ne s'allument. Avoir des tableaux de bords en comptabilité, par exemple, est un bon moyen d'assurer l'entretien de votre véhicule et de votre affaire. « *Établir un devis et savoir le vendre* » est également une base nécessaire pour débuter.

Comme une voiture, il faut l'entretenir et faire des réparations. Certains ajustements sont possibles par le biais des stages qui vous permettent de prendre du recul, de mettre en place de nouveaux outils et de répondre à vos questions.

Les aspects juridiques sur les appels d'offres vous permettront d'élaborer une réponse adaptée.

Enfin, il faut toujours mettre de l'essence dans le réservoir. Pour l'entreprise, il s'agit de fidéliser ses clients ou en trouver de nouveaux, avoir de nouveaux outils de communication pour la faire connaître.

Conduire votre entreprise à vive allure nécessite des notions de pilotage que vous pouvez acquérir grâce à des formations.

Les nouveautés 2015 :

- Le BA-BA de la comptabilité
- Comment déclarer sa TVA ?
- Réussir ses photos pour mettre en valeur ses produits
- Adapter ses produits et services aux goûts des consommateurs
- Valoriser votre espace de vente
- Connaître la réglementation du travail
- Affûter vos communications à l'écrit et à l'oral
- Être plus efficace en réunion

Téléchargez le catalogue formation continue 2015 **sur www.cm-86.fr**

CONTACT :
Sophie Guiochon au 05 49 88 87 20, s.guiochon@cm-86.fr

DE LA TOURAINE ET DU POITOU

Le bon sens a de l'avenir

Equipez-vous tout en préservant votre trésorerie

Crédit-bail mobilier
Avec le crédit-bail mobilier, vous disposez d'une solution simple et rapide pour financer l'achat ou le renouvellement de vos équipements professionnels. Vous donnez vie à vos projets tout en préservant votre trésorerie pour les autres besoins de votre activité.

Lixxbail - Société Anonyme au capital de 69 277 663,23 euros - Société agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - Siège social : 12, place des Etats-Unis - 92120 Montrouge – France 682 039 078 RCS Nanterre – Siret 682 039 078 00832 - TVA intracommunautaire : FR 22 682 039 078

ca-tourainepoitou.fr

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, dont le siège social est 18, rue Salvador Allende BP 307 – 86008 POITIERS CEDEX – Siège administratif : Boulevard Winston Churchill 37041 TOURS CEDEX – 399 780 097 RCS POITIERS – Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n°07 023 896. Service communication 02.47.39.81.00. Crédit Photo : Thinkstock. Document non contractuel. Edité par Dessine moi un objet. Ed.12/14

LE PRINTEMPS DE L'ARTISANAT

DE BONS CONSEILS POUR FAIRE GRANDIR VOS PROJETS

ATELIERS - RENDEZ-VOUS PERSONNALISES

INSCRIVEZ-VOUS GRATUITEMENT SUR WWW.CM-86.FR

Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Vienne

À LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA VIENNE
19 RUE SALVADOR ALLENDE À POITIERS

2 WEEK-ENDS EN RELAIS-CHÂTEAU A GAGNER

NOUS AVONS TOUS UNE BONNE RAISON DE CHOISIR L'ARTISANAT

L'Artisanat
Première entreprise de France

Agenda du Président

Septembre

2 - Conseil économique social et environnemental régional (Ceser)
4 - Réunion de Bureau de la CMA
9 - Conférence régionale sur l'alternance
15 - Visite de la plateforme d'accueil de la CMA de Rennes
16 - Comité Initiative Vienne
17 - Rencontre avec la Jeune chambre économique -Rencontre avec les créateurs du Stage préparatoire à l'installation (SPI)
18 - Réunion de Bureau de la CRMA
20 - Inauguration de la Foire exposition de Loudun
20/21 - Salon des artisans créateurs à la CMA
30 - Présentation des examens BTM pâtissiers Conseil d'administration du Pays Haut Poitou et Clain

Octobre

2 - Départ à la retraite de Philippe Egreteau, conseiller d'entreprise
6 - Jury BM Pâtisserie au Campus des Métiers - Ceser - Rencontre avec les créateurs du SPI à Châtellerault
7 - Ceser - Réunion de Bureau de la CMA
8 - Centre d'Entreprises et d'Innovation
8/11 - Commission formation Franco-allemande
13 - Ceser
14 - Réunion de Bureau du Ceser
15 - Réunion de Bureau de la CRMA Commission d'appel d'offres pour les travaux de façade
23 - Comité départemental Initiative Vienne
27 - Commission des formations à l'APCMA Rencontre avec les créateurs du SPI
29 - Commission économie-emploi du Pays Haut Poitou et Clain

Novembre

3 - Groupe d'Actions Local
4 - Ceser - Séminaire des Présidents à l'APCMA
5 - Conseil national paritaire de la formation à l'APCMA Réunion de Bureau de la CMA
6 - Commission de la formation de la CRMA Commission paritaire locale de la CRMA
12 - Commission paritaire locale de la CMA
13 - Réunion de Bureau de la CRMA - Comité de Coordination Régional de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCREFP) Soirée du Club des jeunes créateurs
17 - Commissions de la CMA Rencontre avec les créateurs du SPI
19 - Comité régional d'aides aux entreprises
20 - Comité départemental Initiative Vienne Assemblée générale de la CRMA
25 - Ceser
27 - Ceser - Rencontre avec les créateurs du Stage préparatoire à l'installation (SPI)

Décembre

1 - Ceser
2/3 - Assemblée générale de l'APCMA avec soirée Stars & Métiers
4 - Rencontre avec la Préfète de région
8 - Ceser - Réunion de Bureau de la CMA Assemblée générale de la CMA
10 - Réunion de Bureau de la CRMA Rencontre inter-consulaire
12 - Conseil d'administration Initiative Vienne
15 - Conseil d'administration de la Médecine du travail
16 - Ceser
19 - Rencontre avec les créateurs du SPI

Portes Ouvertes de l'Apprentissage
CMA
Chambres de Métiers et de l'Artisanat
Vienne
RETROUVEZ-NOUS AU CAMPUS DE ST-BENOIT A POITIERS
Alimentation : boulangerie - pâtisserie - chocolaterie boucherie - charcuterie préparation traiteur - agent polyvalent de restauration
Maintenance : automobiles - agricoles - poids lourds - cycles - motocycles - parcs et jardins - carrosserie - peinture auto
Electricité
Services : coiffure - fleuristerie - services hôteliers
Parcours qualifiants du CAP à Bac+2
Vendredi 13 mars et Samedi 14 mars 2015
14h-17h
9h-12h/14h-17h
Campus des métiers
CMA 86
Saint-Benoit
1 rue de Chantejeau
tél. 05 49 62 24 90
www.cfametiers86.fr
Région Poitou Charentes

VOTRE AGENDA
JANVIER – FÉVRIER 2015

Fiscal

• Artisans à l'impôt sur les sociétés (IS) ayant clos leur exercice le 30 septembre 2014 : paiement au service des impôts, pour le **15 janvier**, du solde de l'IS.

• Artisans à l'impôt sur les sociétés (IS) ayant clos leur exercice le 31 octobre 2014 : déclaration des résultats à adresser au service des impôts pour le **31 janvier**.

• Pour les artisans payant par tiers provisionnels, règlement à la perception du premier tiers de l'impôt sur les revenus de 2014, pour le **15 février**.

Social

• Pour les artisans employeurs n'ayant pas plus de 9 salariés, versement pour le **15 janvier** des cotisations sociales à l'Urssaf sur les salaires du 4e trimestre 2013 ou sur les salaires de décembre 2013, selon la périodicité de paiement choisie.

Pour les employeurs de plus de 9 salariés, versement des cotisations sur les salaires de décembre dans tous les cas.

• Prélèvement mensuel des cotisations provisionnelles 2015 de maladie, allocations familiales, de CSG et CRDS et de retraite le **5 du mois** (sauf option pour un prélèvement le 20).

• Tous employeurs : déclaration annuelle des salaires payés en 2013 (DADS) et régularisation des charges sociales versées pour l'année 2014, pour le **31 janvier**.

• Pour les artisans employeurs n'ayant pas plus de neuf salariés et payant les cotisations mensuellement, versement des cotisations sociales à l'Urssaf sur les salaires de janvier, pour le **15 février**.

Versement identique, dans tous les cas, pour les employeurs de plus de neuf salariés.

Formation professionnelle

Le nouveau compte de formation des salariés

Créé par la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale, le compte personnel de formation (CPF) remplace, à compter du 1er janvier 2015, l'ancien droit individuel à la formation (DIF). Voici comment fonctionne ce compte.

© JPC-PROD - Fotolia

Le compte personnel de formation (CPF) a pour ambition d'accroître le niveau de qualification de chaque salarié et de sécuriser les parcours professionnels. Il concerne non seulement les salariés de l'artisanat et du secteur privé en général, mais aussi les personnes sans emploi et les jeunes sortis du système scolaire obligatoire en recherche d'emploi.

Il est en principe ouvert à compter de l'âge de 16 ans, mais, par dérogation, un compte personnel de formation est ouvert dès l'âge de 15 ans pour un jeune qui signe un contrat d'apprentissage.

Le CPF suivra chaque individu ou chaque salarié tout au long de sa vie professionnelle, même en cas de changement d'emploi ou de chômage. Il n'est donc pas lié à l'emploi, mais à la personne.

Un cumul d'heures annuel

Pour un travail à temps complet, le CPF sera alimenté chaque année à hauteur de 24 heures par an les premières années, jusqu'à ce que le crédit de 120 heures soit atteint, puis de 12 heures pour les années suivantes jusqu'à un plafond de 150 heures. En pratique, il est donc prévu un socle de base de 150 heures de formation accumulées sur sept ans. Pour bénéficier du crédit d'heures maximal, le salarié devra avoir travaillé à hauteur de la durée conventionnelle de travail dans son secteur ou, à défaut, 1 607 heures par an. Au-delà, des abondements supplémentaires en heures de formation peuvent être effectués par l'employeur (ou par Pôle Emploi) si le salarié souhaite mobiliser son compte pour accéder à une formation qualifiante.

Pour les salariés à temps partiel, les droits sont calculés proportionnellement, sauf accord d'entreprise plus favorable.

Attention : les heures de formation au titre du DIF qui n'ont pas été utilisées au 31 décembre 2014 seront transférées vers le CPF. Les employeurs devront informer par écrit chaque salarié, avant le 31 janvier 2015, du nombre d'heures acquises et non utilisées à ce titre au 31 décembre 2014 (décrets 2014-1119 et 2014-1120 du 2.10.2014, *JO* du 4).

À noter : la loi prévoit par ailleurs qu'un entretien professionnel avec l'employeur est obligatoire, tous les deux ans, pour étudier les perspectives d'évolution professionnelle du salarié.

Rubrique réalisée par François Sabarly

À VÉRIFIER SCRUPULEUSEMENT

QUELS SONT VOS AVANTAGES EN NATURE IMPOSABLES ?

Dans quelques semaines, il faudra commencer à songer à la déclaration des bénéfices de 2014. Focus sur les avantages en nature dont vous avez peut-être bénéficié, qui sont très contrôlés par l'administration.

Lorsqu'une entreprise fournit à des salariés ou à un dirigeant, gratuitement ou moyennant une faible participation de leur part, des biens ou des services, il s'agit d'avantages en nature. Lorsqu'ils sont utilisés à titre privé, les bénéficiaires doivent les déclarer au fisc.

Vous êtes artisan individuel

Si vous utilisez à titre privé une voiture, un ordinateur ou un téléphone portable financé par votre entreprise artisanale, les dépenses supportées à ce titre ne peuvent pas être comprises dans ses charges déductibles. Au contraire, elles viennent augmenter le bénéfice imposable à votre nom, pour leur valeur réelle. Il en est ainsi, par exemple, si vous utilisez un véhicule inscrit à l'actif de l'entreprise pour vos besoins personnels. Dans ce cas, l'avantage en nature correspondant peut être évalué à partir du montant des frais de carburant, d'entretien, de réparations, d'amortissements, etc. Ce montant est retenu au prorata du kilométrage parcouru à titre privé par rapport au kilométrage total.

Vous êtes artisan salarié

Du moment qu'ils ont un lien avec l'activité professionnelle, les avantages sont déductibles pour l'entreprise, comme la rémunération de leurs bénéficiaires. Pour vous, artisan salarié (gérant de SARL, par exemple), les avantages en nature sont considérés comme un supplément de salaire. Ils sont donc soumis à l'impôt sur le revenu selon les règles prévues pour les salaires et soumis aux cotisations de Sécurité sociale pour leur valeur estimée.

Attention : une utilisation même strictement professionnelle d'une voiture, par exemple, peut également constituer un avantage imposable. C'est le cas si, en tant que dirigeant salarié de votre entreprise, vous avez choisi la déduction de vos frais professionnels réels.

À noter aussi que si vous utilisez le véhicule de l'entreprise pour des raisons professionnelles dans le cadre du trajet domicile-lieu de travail, il n'y a pas d'avantage en nature. La solution est la même si le trajet va d'un lieu de travail vers un autre (par exemple d'un chantier à un autre). Mais les conditions sont strictes : vous devez prouver que vous ne pouvez pas utiliser le véhicule à des fins personnelles et démontrer que **vous** ne pouvez pas utiliser les transports en commun. Dans les autres cas, l'avantage doit être déclaré.

Ne pas oublier : les avantages en nature imposables à l'impôt sur le revenu doivent également être soumis aux cotisations sociales.

© Silvano Rebai - Fotolia

■ RUPTURE CONVENTIONNELLE

Un employeur et un salarié qui entendent mettre fin, d'un commun accord, à la relation de travail, doivent passer par la rupture conventionnelle. La rupture amiable classique n'est possible que lorsque le Code du travail la prévoit expressément, c'est-à-dire en cas de rupture d'un CDD ou en cas de rupture d'un contrat d'apprentissage (Cour de cassation, chambre sociale, 15.10.2014, n° 11-22251 FSPBR).

■ CDD SAISONNIERS SUCCESSIFS

Lorsqu'un salarié effectue plusieurs contrats à durée déterminée saisonniers successifs dans la même entreprise, les durées de ces contrats sont cumulées pour calculer son ancienneté. Cette disposition s'applique même si les contrats ne contiennent pas de clause de reconduction pour la saison suivante (Cour de cassation, chambre sociale 30.9.2014, n° 13-21.115).

■ SOUS-TRAITANCE DE TRAVAUX

Lorsqu'ils sont sous-traités, les travaux de démolition relèvent de la loi de 1975 sur la sous-traitance. Par conséquent, un maître d'ouvrage engage sa responsabilité s'il ne met pas en demeure l'entreprise principale de lui présenter son sous-traitant. Le sous-traitant qui reste impayé par l'entreprise principale peut donc, dans ce cas, obtenir la condamnation du maître d'ouvrage (Cour de cassation, 3e chambre civile, 24.9.2014, n° 1081 FS-PBI).

TAXE D'APPRENTISSAGE 2015

MODE D'EMPLOI

Vous avez reçu le bordereau destiné au versement de la taxe d'apprentissage et vous ne savez pas comment le remplir. Mode d'emploi en images...

Rendez-vous sur
taxeapp.cm-86.fr

Attention !

La date limite de règlement est fixée au 28 février prochain.

CONTACT :
Service Apprentissage
au 05 49 88 47 79
ou 05 49 88 46 51
apprentissage@cm-86.fr

ici seront inscrits votre nom, votre adresse et vos codes d'accès pour taxeapp.cm-86.fr

Calcul des taxes dues

Attention ne concerne que les entreprises de + de 250 salariés

Total à payer

Vous pouvez choisir les établissements auxquels vous souhaitez verser votre taxe d'apprentissage

Vos apprentis en 2014
33% de votre taxe d'apprentissage sera obligatoirement versé au CFA d'accueil de votre apprenti.

Adresse de retour de votre bordereau et de votre règlement

Chambres de Métiers et de l'Artisanat

BULLETIN DE VERSEMENT

TAXE D'APPRENTISSAGE 2015
Calculée sur les salaires 2014

A retourner avant le 28 février 2015

Votre entreprise
NAF : ⌊⌊⌊⌊⌊⌊ SIRET : ⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊
Activité : Tél :

Cabinet d'expert comptable :
Tél :
Conseiller :

Effectif au 31/12/2014 * SALARIES ⌊⌊⌊⌊ DONT APPRENTIS au 31 décembre 2014 ⌊⌊
**pour les entreprises de plus de 250 salariés, veuillez prendre contact avec votre CMA départementale*

Le calcul de votre taxe

S ⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊ € **X 0,68%** = TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE — A ⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊ ,00 €

Déductions pour frais de stage (Déduction maxi 3% du cadre A - voir détail au verso) — B – ⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊ ,00 €
Pièces obligatoires = copie des conventions de stage et contrats d'apprentissage hors Chambre de Métiers.

Montant de la Taxe **C = A - B** — C ⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊ ,00 €

S ⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊ € **X (*)%** Contribution supplémentaire à l'apprentissage (entreprises de 250 salariés et plus) (*) voir au verso — D ⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊ ,00 €

S=Salaires bruts 2014 **arrondis à l'euro le plus proche**.
Prendre la base URSSAF de votre déclaration DADS.
Pour les entreprises du bâtiment adhérentes à une caisse de congés payés, il faut majorer la masse salariale de 11,50%.

CHEQUE ARRONDI A L'EURO LE PLUS PROCHE, A ETABLIR A L'ORDRE DE LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT.

TOTAL A PAYER C + D = ⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊⌊ ,00 €
Ne pas mettre les centimes

NE PAS RETOURNER SI LA TAXE A PAYER = 0

Calcul des bases affectables (facultatif)

CODE ETAB. RESERVE SERVICE	ETABLISSEMENTS BENEFICIAIRES DESIGNATION ET ADRESSE	MONTANT OU % A AFFECTER	réserve au service (sans possibilité de cumul) Q	A	B	AC

NOM ET PRENOM DE L'APPRENTI	NOM ET ADRESSE DU CFA D'ACCUEIL	DATE DU CONTRAT DEBUT	FIN
Joindre obligatoirement les copies des contrats d'apprentissage pour les apprentis hors Chambre de Métiers et de l'Artisanat			

Merci de bien vouloir nous retourner votre bordereau et votre chèque à l'aide de l'enveloppe T jointe à la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vienne
19 Rue Salvador Allende BP 10409 - 86010 Poitiers Cedex
Tél : 05 49 88 13 01 Fax : 05 49 88 34 60

Signature :

DES ARTISANS DU BÂTIMENT

PARTICIPEZ AU PROGRAMME DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La santé d'une entreprise dépend de celle de son chef d'entreprise.

Le Régime Social des Indépendants (RSI) invite les artisans du bâtiment de Poitou-Charentes à participer au programme de prévention des risques professionnels, intitulé RSI Prévention Pro pour les sensibiliser à ces risques, leur communiquer les gestes à adopter et leur permettre de bénéficier d'une consultation médicale.

Les artisans du bâtiment font partie des assurés du RSI les plus exposés aux risques professionnels* : chutes de hauteur ou de plain pied, troubles musculo-squelettiques, risque chimique…
Le RSI invite donc, 6 professions du secteur du bâtiment à participer au programme de prévention des risques professionnels, *RSI Prévention Pro* :

- les maçons et carreleurs,
- les menuisiers,
- les peintres et poseurs de revêtements,
- les couvreurs et charpentiers,
- les plombiers chauffagistes,
- les métiers du plâtre et de l'isolation.

Ce programme a pour objectifs :

- de les sensibiliser aux risques professionnels
- de leur communiquer les gestes à adopter dans leur activité professionnelle pour protéger leur santé et par conséquent celle de leur entreprise (brochure *Des gestes simples pour vous protéger*)
- de leur permettre de bénéficier d'une consultation médicale, prise en charge à 100 % par le RSI, dédiée à la prévention des risques professionnels

Après avoir reçu leur courrier d'invitation directement à leur domicile, ils ont jusqu'à décembre 2015 pour prendre rendez-vous avec leur médecin traitant.

* Parmi les 2383 arrêts de travail analysés, 41,1% concernent les artisans du bâtiment. Étude accidents du travail, RSI 2007.

POUR EN SAVOIR PLUS SUR LE PROGRAMME :
RSI Prévention Pro - Pour la santé des artisans du bâtiment, rendez-vous sur rsi.fr/prevention-pro

Vous êtes à la recherche de nouveaux collaborateurs ?

L'Espace emploi et compétences vous accompagne dans votre procédure grâce au Dispositif d'appui au recrutement dans l'artisanat (DARA)*, pour :

- définir vos besoins en main-d'œuvre,
- rédiger et diffuser l'offre d'emploi,
- pré-sélectionner les candidats en fonction du profil recherché,
- Vous informer sur les aides à l'embauche et les différents contrats possibles : par exemple, accompagnement au recrutement du 1er salarié des entreprises artisanales en Poitou-Charentes, 3 000 €**
- Vous accompagner dans les étapes de recrutement,
- Veiller au bon déroulement du contrat : appels téléphoniques, visites en entreprises…

Gratuit (places limitées)
*Avec le concours financier du Conseil Régional
**Conditions sur demande

CONTACT :
Espace emploi et compétences au 05 49 88 13 01

Vous souhaitez un appui conseil sur le contrat de génération ?

L'Espace emploi et compétences vous accompagne dans vos recrutements et la transmission de votre entreprise en vous proposant l'appui conseil sur le contrat de génération. Vous souhaitez être accompagné sur la gestion des âges, dans la transmission de votre entreprise ou pour vos recrutements ? L'appui conseil sur le contrat de génération répond de façon personnalisée à vos problématiques.

L'appui conseil sur le contrat de génération vous apporte :

- Un diagnostic en ressources humaines de votre entreprise,
- Une identification du projet de votre entreprise (développement, transmission…),
- Des conseils pour améliorer vos pratiques en matière de ressources humaines,
- La création d'un plan d'actions adapté à votre entreprise et à vos salariés,
- Un accompagnement personnalisé pour la réalisation d'une ou plusieurs actions.

L'aide financière :
Par exemple, si vous avez un salarié de plus de 57 ans et que vous recrutez un jeune de moins de 26 ans en CDI, vous pouvez bénéficier d'une aide de 4 000 €/an pendant 3 ans.* * Étude et conditions sur demande

CONTACT :
Espace emploi et compétences au 05 49 88 13 01

Météo

L'IMAGE DE L'APPRENTISSAGE ET LES JEUNES

Un sondage OpinionWay pour Agefa-PME publié le 24 novembre révèle que 75 % des moins de 30 ans estiment que les parents d'élèves ne mettent pas assez en valeur l'apprentissage. 69 % font ce même reproche au système éducatif et aux enseignants. La moitié des jeunes (51 %) admettent qu'eux-mêmes ne valorisent pas assez cette formation en alternance. Pourtant, 91 % en ont une bonne image et 87 % la recommanderaient. 56 % des jeunes interrogés jugent aussi que le gouvernement et les pouvoirs publics n'en font pas assez pour promouvoir l'apprentissage (malgré la campagne lancée à la rentrée, ndlr). Autre enseignement, 52 % des jeunes n'ayant jamais été apprentis regrettent ce choix. Une proportion qui monte à 73 % chez les jeunes demandeurs d'emploi.

Synthèse publiée sur lepoint.fr ; enquête réalisée en ligne du 23 au 31 octobre 2014 auprès d'un échantillon de 775 membres de la communauté en ligne Agefa, représentatif des jeunes de 15 à 30 ans après redressement.

UNE CRISE QUI N'EN FINIT PAS

Dans un contexte économique toujours difficile, les entreprises de proximité ont subi leur 10e trimestre consécutif de baisse d'activité. Les difficultés augmentent : le chiffre d'affaires des entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité a reculé de 2,5 % en valeur au troisième trimestre 2014, contre -1,5 % au deuxième trimestre. À l'exception des services, tous les secteurs connaissent une contraction de leur activité plus marquée qu'au trimestre précédent. Les artisans des travaux publics affichent la baisse la plus conséquente (-6 %). La baisse est également sensible pour les professionnels de l'hôtellerie-restauration (-3,5 %) et de la fabrication (-3 %), tandis que l'artisanat des services enregistre un recul de 2 %. Les entreprises du bâtiment, de même que l'artisanat et le commerce de l'alimentation ont réussi à contenir la baisse de leur chiffre d'affaires à -1,5 %. Logiquement, le moral des chefs d'entreprise chute : 36 % anticipent une baisse d'activité au trimestre suivant (30 % dans la précédente enquête).

Enquête de conjoncture UPA / I+C sur le 3e trimestre 2014 ;auprès d'un échantillon représentatif de 4700 entreprises de l'artisanat et du commerce de proximité.

LES JEUNES ET L'ENTREPRENEURIAT

Réalisée dans le cadre de la Journée nationale des jeunes (20 novembre 2014), une étude du Club des Entrepreneurs révèle que les parents considèrent que l'entreprenariat est avant tout un risque pour l'avenir de leurs enfants. A contrario, 72 % des jeunes interrogés considèrent que créer leur entreprise leur offrira une nouvelle vie plus facile que leur emploi actuel. Ils se lanceraient dans la création d'entreprise à la seule condition de développer un projet qui les intéresse vraiment (64 %). Ils mettent surtout en avant le fait de ne pas avoir de patron ou de managers (83 % des jeunes interrogés). Être fraîchement diplômé ou avoir peu d'expérience professionnelle n'apparaît pas comme un obstacle à la création d'entreprise pour 87 % d'entre eux. Les parents ont tendance à considérer que l'expérience professionnelle est importante (61 % des parents interrogés) et que les diplômes acquis par les jeunes ne suffiront pas à faire d'eux des entrepreneurs « capables » (89 % des parents interrogés).

Étude réalisée par le Club des Entrepreneurs. Les interviews ont été effectuées grâce à des questionnaires administrés par internet du 6 au 27 octobre 2014 sur un échantillon représentatif de 1348 jeunes âgés de 18 à 27 ans et de 2503 parents âgés de 35 à 64 ans.

TABLEAU DE BORD

SOCIAL

- Smic au 1er janvier 2014 : 9,53 €/heure soit 1 445,38 €/mois (151,67 heures de travail)
- Minimum garanti au 1er janvier 2014 : 3,51 €
- Plafond mensuel de la Sécurité sociale 2014 : 3 129 €
- Taux de chômage en France (y compris Dom) : 10,2 % de la population active au 2e trimestre 2014 (9,7 % hors Dom)
- Barème de frais 2014 : collation hors des locaux de l'entreprise ou sur chantier : 8,70 € ; repas au restaurant lors d'un déplacement professionnel : 17,90 € ; logement et petit-déjeuner : 47,60 € (64,10 € pour Paris et les départements 92, 93 et 94)

PRIX

- Indice des prix à la consommation : 127,84 en octobre 2014 (ensemble des ménages, tabac inclus, base 100 en 1998), en hausse de 0,0 % sur un mois (stable), en hausse de 0,5 % sur un an
- Indice du coût de la construction : 1 621 au 2e trimestre 2014 (base 100 au 4e trimestre 1953).

FINANCE

- Taux d'intérêt Euribor 3 mois (26 novembre) : 0,082 %
- Taux d'intérêt Euribor 12 mois (26 novembre) : 0,334 %

Ces taux d'intérêt servent de base au calcul des financements proposés par les banques et à l'indexation des crédits à taux variable.

- Taux de l'intérêt légal 2014 : 0,04 % par an (JO du 6/2/2014)

Il a dit

À propos de l'apprentissage

« Du fait de la massification de l'enseignement supérieur, nous comptons de plus en plus de diplômés mais aussi de moins en moins de professionnels dont nous avons besoin. (…) Certains métiers sont actuellement en tension et des offres d'emploi demeurent non pourvues. Ce n'est pas normal dans un pays qui compte près de 3,5 millions de demandeurs d'emploi ».

François Rebsamen, ministre du Travail, le 23 octobre au LAB UPA 2014.

FEU ORANGE

L'envie d'entreprendre est présente chez 37 % des Français, mais seuls 10 % ont un projet concret d'entreprise. L'élément déclencheur cité en premier est le sentiment d'avoir identifié un marché porteur (29 %). La première contrainte, la conjoncture économique difficile (37 %).

Source : Baromètre semestriel Envie d'entreprendre, mené par Viavoice pour Le Figaro Économie et Idinvest Partners

FEU ROUGE

Le 56e baromètre de conjoncture des TPE révèle que 88 % des patrons de TPE sont pessimistes sur la situation en France, mais 39 % sont optimistes pour l'avenir de leur activité (+ 3 points par rapport au précédent baromètre). 52 % des TPE ont connu une baisse de leurs ventes et de leurs recettes.

Source : Baromètre des TPE - Vague 56 - Octobre - Novembre - Décembre 2014 / Ifop et Fiducial

FEU VERT

63 % des jeunes estiment qu'un jeune ayant suivi un apprentissage ou une formation en alternance a de meilleures chances de trouver un emploi qu'un jeune n'en ayant pas suivi. La majorité (93 %) pense que la dernière année d'études devrait comporter obligatoirement une période de vie professionnelle.

Source : Enquête trimestrielle « Les jeunes et l'emploi », réalisée par Opinionway pour Prism'emploi, auprès d'un échantillon représentatif de 1012 jeunes âgés de moins de 25 ans en octobre 2014.

Répertoire Vienne

IMMATRICULATIONS

ALIMENTATION

- 36 O'PIZ
- AUGUSTIN ANNE
- BERTHONNET DARA
- CANNELLE
- CHARTIER REMI
- CHAUVIGNY CARLIER
- COUNTRY BURGER
- DEMANGE CHRISTOPHER
- DENIS FREDERIC
- FORGEMOUX SIMON
- LA FEE RIT DES CREPES
- LAZAAR FATIMA
- LEBANESE WAY
- LEEYA
- LE PALMIER
- LOUBIGNAC KITTIKAN
- MARCHAIS CORINNE
- M.E.V
- MS RACHDANE SARL
- OSMAN AZIZ
- PIAT JEAN-MARCEL
- PITHON VALERIE
- POINT DE RENCONTRE
- RATHQUEBER FRANCESCA
- SARL BATEAU POITIERS
- SARL BOULANGERIE PATISSERIE CHOQUET
- SARL CAMAVIC
- SARL CEVEN
- SARL S.C.C.
- SECHET PASCAL
- SOREAU KEVIN
- THIBERTRICE
- VINET DIMITRI

BÂTIMENT

- ABEBSI RUBEN
- BATIR & RENOVER
- BERNARD PASCAL
- BIDAUT-FORTIN FRANCK
- BONNIN JULIEN
- BOUSQUET ELECTRICITE
- BOUTE PAUL
- BOUVOT AGENCEMENT
- BRIAND JOHANN
- CAGLAYAN SOLUTION PLATRERIE ISOLATION C.DS.P.I
- CARRE KEVIN
- CFC BATIMENT
- CG SERVICE 86
- CHAIGNAULT JACKY
- CHARPENTE MENUISERIE ROCHELAISE
- CONSTRUIRE A HUIT
- CORMIER DAMIEN
- DAKKOUNE MOHAMMED
- DAVID FABIENNE
- DECO 86
- DELCHEV TIHOMIR
- DEMAIN DE JARDIN
- DEMOULINS MATHIEU
- DIAS DE OLIVEIRA CARLOS
- DOS ANJOS CONSTRUCTION SARL
- ER BATIMENT
- FERRIER OLIVIER
- FIEVRE LAURENT
- FOLLIOT STEPHANE
- FRETIER ALEX
- FRUCHARD BERNARD
- GAULTIER DOMINIQUE
- GEIGER OLAF
- GERBIER DAVID
- GIRAUD MICKAEL
- GUERIN DAVID
- HABITAT ECO EVOLUTIF
- HMS DEFIS TRAVAUX ET SERVICES
- JM TELECOM
- JOFFRE ROMAIN
- JONQUET VINCENT
- L'ALTERBATIVE
- LAURENTIN FREDERIC
- LECOMTE JEAN-PIERRE
- LE MOIGNE DOMINIQUE
- LEPRETRE JEAN-PIERRE
- MACONNERIE BATIMENT RENOVATION FLORENT RIBOT EN ABRÉGÉ M.B.R. FLORENT RIBOT
- MAILLET WILFRID
- MALONGA CHRISTEL
- MASSE JEAN-LUC
- MCC ADRIANO
- MERE KEVIN
- METIN MURAT
- MILLARD TERENCE
- MONNEREAU AURELIEN
- MOUDER KARIM
- NARBONNE RAPHAEL
- NGO MINH-DAT
- ORNEO HOME DESIGN
- PASQUET MICHEL
- PEREZ ROLDAN JOFFREY
- PINEAU FRANCK
- POTREAU CARL
- PRO BAT
- RABINEAU JACQUES
- RANGIER GAEL
- RENOUX PHILIPPE
- RICHARD YVES
- ROBINAULT AURELIEN
- ROMAIN LELIEVRE
- ROY AURELIEN
- R.P.V. RÉSINE PEINTURE DE LA VIENNE
- SAHIN ALI FUAT
- SARL BROUARD MICHAEL
- SARL JD2
- SARL LFB BATI PLUS
- SARL NICE HOUSE
- SARL POITIERS SERVICES BATIMENT
- SAUMUR MENUISERIE
- SOL-DO-RE
- S.P PAYSAGE
- VAUDON SEBASTIEN
- YILDIZ FATIH

FABRICATION

- AINE JEANNE
- BACK LAUREN
- DE DIANOUS BENEDICTE
- DESCOUBES STEPHANE
- DIVERSAY MARION
- FURRY CIE
- GATINEAU VINCENT
- GUILLOT VALENTIN
- KORDEK CHANTAL
- LEBEAU LUCIE
- MARTIN FLORENCE
- MERLIERE LOUIS
- METALINOV
- MIGAULT GUILLAUME
- RICAPET SANDRINE
- ROBERT CLAUDE
- ROTUREAU BERNARD
- ROUAULT FREDERIC
- SAS COX 86
- SOCIÉTÉ DE MAINTENANCE ET DE CREATION INDUSTRIELLE SOMACRI
- SOCIÉTÉ NOUVELLE SCIERIE JACQUET
- TORSAT JULIEN

SERVICES

- AMBELLY COIFFURE
- AMIENS YOURI
- AUDRY CYNTHIA
- BERTON FANNY
- BILLOUIN VIRGINIE
- BISCEGLIE ARTHUR
- BOUYAGHI ROCK
- BUCH LOUIS
- CERCLET ANDREA
- CHEVEUX D'ANGES
- CORDEAU SANDRINE
- COURTILLEAU CLAIRE
- DALADOIRE FRANCK
- DE LEUSSE MELANIE
- EADY DAVID
- GARNIER EMELINE
- GENTILE ERIC
- GINA
- GIRAUDEAU TATIANA
- GIRAUD PHILIPPE
- GLOBE COIFFURE
- GRELET BENOIT
- HUARD SEVERINE
- ILIEV SVILEN
- IMATECHNIC
- JULIEN LUC
- KACZMAREK SYLVAIN
- LA FRAFALO
- LEE RAYMOND
- LOISEL MELANIE
- MALDYVS
- MARQUES CORALIE
- MENARD FRANCIS
- METAIS ISABELLE
- MICHEL LUDIVINE
- MIDI FLEURS POULY ROBERTI
- MIEN THIERRY
- MORIN PAULINE
- MURGUE PATRICK
- PB CYCLES 86
- PERTUISOT NATHALIE
- PIAULT CLEMENCE
- PIGNOUX MONIQUE
- PLUMEREAU FRANCK
- POMMERAIS ALOIS
- PUBERT FABRICE
- QUEREUX SANDRINE
- RITO FREDERIC
- ROBIN JEAN-MARY
- RONDEL ANAIS
- ROQUIER JULIEN
- SARL AMBULANCES LISLOISES
- SGS SECRETAIRE INDEPENDANTE
- THE CUT
- VIGNAUD CHRISTIAN
- VINCENT JULIE
- VINCENT MYRENE
- VU DAMIEN
- WEB AUTOMOBILE

RADIATIONS

ALIMENTATION

- ADAM SAS
- AUPETIT MICHEL
- BASTARD JEAN JACQUES
- BETHUNE ALAIN
- CHAUVET PHILIPPE
- DAVID MARIE-HELENE
- GRANSAGNE YOHAN
- HAMIDI FATIMA-ZOHRA
- LARREGAIN GEORGES
- LEDUC DENIS
- LE TACOT DES GOURMANDS
- PANIVIER
- PIZZA'YO
- PIZZA'YO
- RABEAU STEPHANE
- SCANTAMBURLO VIGILIA MELANY
- STADELMANN ERIC
- SUD VIENNE TRAITEUR

BÂTIMENT

- AVEO
- BARATON PASCAL
- BERTON CLAUDE
- BERTRAND PHILIPPE
- BLANCHON VINCENT
- BOIRUCHON MIGUEL
- BOLLE LUDOVIC
- BOUBEGHLA FARID
- BRANGER ALAIN
- BROUARD MICHEL
- CAGLAYAN HASAN
- CAMPBELL JOHN
- CHARPENTE MENUISERIE ROCHELAISE SARL EN ABREGE C M R
- CHAUME JACKY
- CHAUSSE OLIVIER
- CORBEL STEPHANE
- D'AREXY NICOLAS
- DAYBER AMANDINE
- DECOREM
- DEMEURE DAVID
- DUMAS LAURENT
- DURAND PATRICE
- ENEROPTIM SARL
- EURL GAILLARD JEAN
- EURL SEBASTIEN REIX
- GAILLARD FRANCIS
- GUIBERT ANTHONY
- GUILLON FRANCOIS
- JACQUET GAEL
- LIGNE D'EAU CREATION
- LIOT JEAN-MARIE
- MANU MULTI SERVICES
- MELIN NICOLAS
- MENDES PASCAL
- MIEL DIDIER
- OCHOA CHRISTIAN
- PHOTOVOLT-HD
- PICHELIN BERNARD
- PIET MARTINE
- PRO VERANDAS SYSTEMS
- RENAUD MAXIME
- SANCHEZ LUCIEN
- SARL PAILLET
- SAUVAGE JEAN-MARC
- SERVICES PRO
- SICOT MICHAEL
- SPIACZKA DENIS
- STEFANNI GINO
- TOURON FRANCIS
- TROUVE ANTOINE

FABRICATION

- ARNAL BRUNO
- BARBEAU NICOLAS
- BATICLE MICHAEL
- BOURRAUD JEAN CLAUDE
- COLLET JEAN-CLAUDE
- DUMAS SOLANGE
- FREINAGE POIDS LOURDS SERVICE 86 PAR ABREVATION FPLS 86
- HEBANT LAURENCE
- JACQUET DANIELLE
- LEVANT CHRISTOPHE
- MARTINET JEAN YVES
- PRO VERANDAS SYSTEMS
- ROUSSEAU JACKY
- SARL RAPID'PREFA

SERVICES

- BALIN ALEXANDRA
- BERNARDEAU JOSEPH
- BERNATOWIEZ RICHARD
- BILLARD AUDREY
- BLAINEAU MIGUEL
- BROSSARD JULIEN
- CAILLEAU GERARD
- CHARROUSSEAU JACQUES
- CHARTIER BERNARD
- CONTE AURORE
- CORBEL AURELIE
- CORMERAIS JOSETTE
- DEZERCE ANTHONY
- DORDE PHILIPPE
- DUBOURDIEU DAVID
- EL AMIRI RACHID
- FOURRE VANESSA
- GARAGE BOILAIVE
- GARCIA-CASTILLO FREDERIC
- GARIN NATACHA
- GRIFFON AURORE
- HAUDRECHY MURIELE
- HENGAN JEROME
- HUESO YOANN
- JORRET CAROLE
- LAURENDEAU YVES
- LEBLANC AURELIE
- L. & F.
- MADRONET YANN
- MELODY MUSIC
- MENARD FLORENT
- MEUNIER AURELIE
- MIRBEAUX CLAIRE
- NALLET MAGGY
- SARL AM AUTO
- SCHMITD FRANCOISE
- SMITH TERENCE
- STE D'EXPL DES ETS GRINGOT TV
- TARTAUD CATHERINE
- TEXEREAU CELINE

ABONNEZ-VOUS
À
info-éco
L'attractivité comme leitmotiv
Proposer une nouvelle façon de payer à vos clients.
Publication adhérente au Syndicat national de la presse judiciaire et inscrite à la Commission Paritaire des Publications et Agences de Presse sous le numéro 67 521
À retourner accompagné de votre règlement à :
INFO ECO - Route de Ceaux - 86700 PAYRÉ
Tél. : 05 49 42 74 30 - Fax : 05 49 29 55 00
Nom, Prénom ou raison sociale : .....
Profession : ..... Tél. : .....
Adresse : .....
Code Postal ..... Ville .....
Je souscris un abonnement d'1 AN à Info-Eco pour 59 € avec ses suppléments.
Je souscris deux abonnements groupés d'1 AN à la même adresse à Info-Eco pour 90 € avec ses suppléments.

Mon 1er chantier démarre et je dois fournir une attestation d'assurance décennale.

- ☐ Mon assureur me demande 2 semaines pour étudier mon dossier.
- ☐ J'emprunte celle de mon ancien patron.
- ☒ Je reste serein : mon assureur SMABTP a tout prévu !

Franck, conseiller en assurance SMAB

« Le début d'un chantier est souvent le temps le plus fort pour les nouveaux artisans : celui où ils doivent prouver toute leurs compétences. Heureusement, notre expérience nous permet de les soutenir : réagir vite et offrir le meilleur conseil. »

Forte de plus de 150 ans d'expérience, la SMABTP assure les professionnels du BTP. Ses experts vou accompagnent à chaque instant. Par exemple, une nouvelle entreprise artisanale peut être assurée e obtenir son **attestation d'assurance décennale sous 48 H*** seulement !

Notre métier : assurer le vôtre

Vous aussi, testez la réactivité de nos conseillers au 01 45 71 83 83

Retrouvez nous sur **www.smabtp.fr**

ACTIVITÉ	Responsabilité décennale - Responsabilité civile Dommages en cours de travaux - Protection juridique
BIENS FESSIONNELS	Engins de chantier - Locaux - Véhicules
DIRIGEANTS	Couverture des engagements sociaux - Épargne

SMABTP

BÂTIR L'AVENIR AVEC ASSURANCE

SMA SA, société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

www.volkswagen-utilitaires.fr

Entourez-vous d'une main d'œuvre qualifiée pour votre métier.

A véhicules imbattables, offres imbattables. Jusqu'au 30 avril, entourez-vous des meilleurs et retrouvez Caddy, Transporter, Crafter en finition Business Line et Amarok Highline pour nos offres exceptionnelles, réservées à tous les professionnels. A toute épreuve.

1) Offres de Locations Longues Durée sur 36 mois et 60 000km avec perte financière incluse, contrat de maintenance obligatoire et véhicule de remplacement pour : Caddy Van Business Line 102ch, 36 loyers de 209 € HT ; T5 Business Line L1H1 140ch BM, 36 loyers de 279 € HT ; Crafter 35 L2H2 Business Line 136ch, 36 loyers de 329 € HT ; Amarok Trendline 2 roues motrices Tdi 140, 36 loyers de 349 € HT. Réservée à la clientèle professionnelle, chez tous les Distributeurs Volkswagen Véhicules Utilitaires participant à l'opération de financement, sous réserve d'acceptation du dossier par Volkswagen Bank GmbH – SARL de droit allemand – Capital 318 279 200 € - Succursale France : Bâtiment Ellipse 15 Avenue de la Demi-Lune 95700 Roissy en France - RCS Pontoise 451 618 904. ORIAS: 08 040 267 (www.orias.fr).
2) Perte financière obligatoire incluse dans les loyers, souscrite auprès de COVEA FLEET SA à Directoire et conseil de surveillance au capital de 93 714 549 euros RCS Le Mans B 342 815 339 -160, rue Henri-Champion - 72100 LE MANS. Entreprise régie par le code des assurances soumise à l'Autorité de contrôle prudentiel (Secteur Assurance) 61 rue Taitbout 75009 PARIS.
3) Contrat de Maintenance obligatoire inclus dans les loyers, souscrit auprès de Volkswagen Bank GmbH – SARL de droit allemand – Capital social : 318 279 200 € - Succursale France : Bâtiment Ellipse 15 Avenue de la Demi-Lune 95700 Roissy en France - RCS Pontoise 451 618 904 – Mandataires d'assurance et d'intermédiaire d'assurance – ORIAS : N°08 040 267; Garantie Véhicule de Remplacement obligatoire incluse dans les loyers, la prestation est fournie par EUROP ASSISTANCE France 1 promenade de la Bonnette, 92230 Gennevilliers, entreprise régie par le code des assurances, S.A. au capital de 23 601 857€. RCS Nanterre 451 366 405. **Offre valable du 01/01/2015 au 30/04/2015.Publicité diffusée par le concessionnaire en qualité d'intermédiaire de crédit, à titre non exclusif, de Volkswagen Bank.**

Véhicules Utilitaires

Volkswagen Véhicules Utilitaires recommande **Castrol EDGE Professional**

EXCEL AUTO 86

Concessionnaire Volkswagen Véhicules utilitaires - 230, route de paris - 86000 Poitiers
05 49 11 98 10 - excelauto86@pgamotors.com

Pour passer votre publicité dans LE MONDE DES ARTISANS, contactez :

THIERRY JONQUIÈRES
DIRECTEUR DE PUBLICITÉ
TÉL : 06 22 69 30 22

CÉDRIC JONQUIÈRES
CHEF DE PUBLICITÉ
TÉL : 06 10 34 81 33

zero Emission(2)

NISSAN

Innovation that excites

NOUVEAU NISSAN e-NV200 EVALIA.
100 % ÉLECTRIQUE.
L'ÉNERGIE D'ALLER JUSQU'AU BOUT.

AVANTAGE CLIENT DE 10 000 €(1)
Bonus écologique de 6 300 € inclus
Sous condition de reprise

POUR VOS LONGS TRAJETS, NISSAN VOUS OFFRE PLUS DE 4 SEMAINES DE LOCATION CHEZ HERTZ ! (3)

- Câble de recharge pour prise domestique 220V • 3€ le plein(4)
- Système de navigation avec télématique embarquée CARWINGS

ESPACE Des Nations

MIGNE-AUXANCES 05 49 57 10 07 **CHATELLERAULT** 05 49 20 42 06

www.espacedesnations.fr

NATIONS AUTO 86

Pour plus d'informations, rendez-vous sur **nissan-offres.fr**

5 ANS GARANTIE* 100 000 KM BATTERIE ET TOUS LES COMPOSANTS ELECTRIQUES

Innover autrement. *Garantie limitée à 100 000km. **(1)** Avantage client composé du bonus écologique de 6 300 € (applicable sous réserve de modification de la réglementation et d'éligibilité à ce bonus), d'une remise de 2 080 €** et d'une prime reprise Nissan de 1 620 € pour la reprise d'un véhicule diesel de plus de 10 ans destiné à la casse, valable pour l'achat d'un Nissan e-NV200 EVALIA neuf jusqu'au 31/03/15, réservé aux particuliers et non cumulable avec d'autres offres en cours, chez les concessionnaires NISSAN participants. **Prolongation jusqu'au 31/03/2015 de l'offre initialement valable jusqu'au 31/12/2014. **(2) Zéro émission de CO_2 à l'utilisation, hors pièces d'usure. (3)** Carte Horizons HERTZ offerte créditée de 12 000 points Gold Plus Rewards utilisables toute l'année selon les conditions du programme HERTZ Gold Plus Rewards au moment de l'utilisation des points. La durée de location dépend du modèle de véhicule et de la période choisis. **(4)** Base prix moyen électricité heures creuses conso.domestique compteur 6kVA et + novembre 2014. NISSAN WEST EUROPE SAS au capital de 5 610 475 € - RCS Versailles n° B 699 809 174 - Parc d'Affaires du Val Saint-Quentin - 2, rue René Caudron - CS 10213 - 78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex.